RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00181
Numéro SIREN : 893 488 130
Nom ou dénomination : ABAL HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 6247

ABAL HABITAT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 36 Avenue du Champ de Mars
17000 LA ROCHELLE
893 488 130 R.C.S. LA ROCHELLE

✂

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quinze juin,
Au siège social, à dix-neuf heures,

Les associés de la société "ABAL HABITAT", Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros, divisé en 1000 actions de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahmed ABALHADJ, en sa qualité de d'associé de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président de séance permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social, soit la totalité du capital social.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le Président de séance dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

* La copie de la lettre de convocation remise en mains propres aux associés, le 4 juin 2022,
* la feuille de présence de l'assemblée.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Président,
- le texte du projet de décision.

OB AH

Le président de séance déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés dans les délais légaux, et dans le même temps, tenus à leur disposition au siège social ; qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle alors que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Madame Dorothée BATTISTI de ses fonctions de Présidente ;
- Nomination de Monsieur Ahmed ABALHADJ en qualité de nouveau Président ;
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir donné lecture du rapport du Président, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met, successivement, aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de révoquer Madame Dorothée BATTISTI de ses fonctions de Présidente, à compter du 30 juin 2022 (Minuit).

L'assemblée générale consent, d'autre part, quitus entier et sans réserve du mandat de Madame Dorothée BATTISTI, pour la période allant du 17 février 2021 au 30 juin 2022 (minuit).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer à compter du 1er juillet 2022 (0 heure), et ce, pour une durée illimitée, Monsieur Ahmed ABALHADJ, né le 9 septembre 1978 à LA ROCHELLE (Charente-Maritime) et demeurant à PUILBOREAU 17138 – 1 Allée de Sologne, en qualité de Président, en remplacement de Madame Dorothée BATTISTI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Madame Dorothée BATTISTI

Monsieur Ahmed ABALHADJ
« Bon pour acceptation du mandat de Président »



